MOT DU PRÉSIDENT

Loi de financement de la sécurite sociale 2022 (LFSS 2022): quel bilan pour la filière visuelle ? Thierry Bour

BILLET D'HUMEUR

Noir c'est noir (bis répitita non placent...)

OPHTALMOLOGIE ET PERSPECTIVES

- Délais de RDV en ophtalmologie: quelles avancées réalisées depuis 5 ans par la filière visuelle? Conférence de presse du 8 octobre 2021
- Délais de RDV en ophtalmologie en 2021 : enquête CSA - SNOF : 2e partie - 9 novembre 2021

ALERTES

- Ophtalmologie: le délai médian pour obtenir un RDV est de 26 jours en 2021, contre 42 jours en 2019*, soit une baisse de 16 jours en 2 ans (-38%)
- 24 Retombées Presse
- Etude SNOF / CSA 2021: 25 80% des 30 plus grandes villes françaises proposent des RDV en ophtalmologie en moins d'un mois pour les nouveaux patients : une offre de soins en hausse de 24% en 2 ans

DOSSIER:

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SNOF 2021: SAMEDI 4 DÉCEMBRE 2021

PLFSS 2022

Les organisations et syndicats qui ont pris position contre l'article 40 du PLFSS 2022 : complément des 6 lettres déjà parues dans la ROF 229

ALERTES

56 Exercice illégal de la médecine par la société e-ophta: la cour de cassation rejette le pourvoi en cassation

SNOF PRATIQUE

Jurisprudence en ophtalmologie

EXERCICE QUOTIDIEN

Mimosa Santé

HISTOIRE DE L'OPHTALMOLOGIE

La philatélie, reflet de l'histoire de l'ophtalmologie

RH

62 La prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (P.E.P.A) un peu de baume au portefeuille?

ÉTUDES

- Injections intravitréennes édition 2021
- **PARUTIONS** 66
- BRÈVES 68
- **FORMATIONS** 75
- 77 **AGENDA**
- LES OFFRES 78 ET DEMANDES
- SERVICES DU SNOF 83 Papeterie médicale, les fiches Infos Patients, la vidéo, télésecrétariat. télésurveillance, forfait presse

ÉDITION

OPH-COMMUNICATION SAID CS 40028 - 67080 STRASBOURG CEDEX TEL. 03 88 35 88 72 FAX 03 88 25 51 90 pierre.gangloff@oph-communication.com

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION PIERRE GANGLOFF

RÉDACTEUR EN CHEF DR STÉPHANE DELAGE

COMITE RÉDACTIONNEL DR THIERRY BOUR DR PIERRE PÉGOURIÉ DR JEAN-PAUL TAVIN

PUBLICITÉ
OPH-COMMUNICATION
CS 40028 - 67080
STRASBOURG CEDEX

TÉL. 03 88 35 88 72 FAX 03 88 25 51 90 michele.forrer@oph communication.org SECRÉTARIAT ADMINISTRATIF

CS 40028 - 67080 STRASBOURG CEDEX TÉL. 03 88 35 01 09 FAX 03 88 25 51 90 oph-communication@snof.org

IMPRESSION PARMENTIER IMPRIMEURS 1 RUE GUTENBERG 67610 LA WANTZENAU TÉL. 03 88 96 31 69

numéro réalisé d'Elisabeth pesperbasque péléguée générale du snor місhèle Forrer Juliette воіsset



Origine du papier: France Taux de fibres recyclées: 0% Impact sur l'eau: Ptot 0,02kg/tonne

SAVE THE DATE

JOURNÉE DES SECRÉTAIRES-ASSISTANT(E)S **EN OPHTALMOLOGIE - ÉDITION 2022**

Le Samedi 7 MAI 2022, de 9h30 à 12h puis de 14h à 17h45

Préprogramme (susceptible d'évolution...)

- Urgences en ophtalmologie : les connaître, les reconnaître, les trier, y répondre, les principes de traitement...
- Optique et réfraction : bases et principes , répondre aux questions des patients.
- Actualité: cotations, avenants, CCAM, numérisation.....
 Carrière: évolution, formation, assistant médical, qui fait quoi?
- Gestion des patients : les flux, les revendications, les patients difficiles.
 Gestion du stress : patient, secrétaire, équipe, patron....

Participation à la journée : 200 €. Non éligible prise en charge OPCO. Pré-inscriptions snof@snof.org

Les inscriptions se font via le site :

https://my.weezevent.com/journee-des-secretaires-assistants-2022

IMPRIM'VERT®



DANS CETTE REVUE EN JETÉ: COOPERVISION

70 LES TEXTES OFFICIELS

AMÉLIORER LA SANTÉ VISUELLE DES PERSONNES EN EHPAD

Arrêté du 21 octobre 2021 relatif aux régions participant à l'expérimentation prévue par la loi n° 2019-72 du 5 février 2019 visant à améliorer la santé visuelle des personnes âgées en perte d'autonomie

PROTOCOLES LOCAUX DE COOPÉRATION.

Décret nº 2021-1512 du 19 novembre 2021 relatif aux modalités de déclaration et de suivi des protocoles locaux de coopération au sein des dispositifs d'exercice coordonné et des établissements et services médico-sociaux

CONVENTION NATIONALE AVENANT 14

Avis du 28 octobre 2021 relatif à l'avenant n° 14 à la convention nationale organisant les rapports entre les orthoptistes libéraux et l'assurance maladie signée le 19 avril 1999

ÉMOLUMENTS, RÉMUNÉRATIONS, INDEMNITÉS ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTÉ

Arrêté du 13 décembre 2021 modifiant l'arrêté du 15 juin 2016 relatif aux émoluments, rémunérations ou indemnités des personnels médicaux, pharmaceutiques et odontologiques exerçant leurs fonctions à temps plein ou à temps partiel dans les établissements publics de santé

CONVENTION COLLECTIVE

Arrêté du 8 novembre 2021 fixant la liste des organisations professionnelles d'employeurs reconnues représentatives dans la convention collective du personnel des cabinets médicaux (n° 1147)